

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 116 Subvention et avenant à convention avec le PUC Omnisports pour la saison 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au PUC Omnisports ;

Vu la convention signée le 5 juin 2015 entre la Ville de Paris et le PUC Omnisports ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 juin 2015, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le PUC Omnisports, 17 avenue Pierre de Coubertin (13^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 419 500 euros est attribuée au PUC Omnisports, (n°D01093/2016_03973) pour ses activités sportives au titre de la saison 2016-2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO